



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 11 JUIN 2025 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 11 juin 2025 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

Mme la conseillère Cynthia Lavoie
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Denis Lemoyne (en vidéoconférence)

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-06-124 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

25-06-125 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.



No de résolution

25-06-126

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 2 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal apporte la modification suivante à la résolution 23-12-310 « Développement du parc Industriel - Autorisation d'achat de terrains privés » afin de spécifier le code budgétaire à utiliser :

- Ajout au premier paragraphe de la conclusion le texte suivant en gras :

D'AUTORISER auprès de Transport J.S.V. l'achat d'une partie du lot 6 096 863 représentant une superficie de plus ou moins 26 777,5 m² au coût de 5,0227 \$/m², **et ce, pris à même le surplus accumulé (59 110 01).**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de correction mentionnée en titre tel que rédigé.

25-06-127

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE MAI 2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire21
Préposée à la bibliothèque20, 22, (27 au 29)

Colette Hamelin
Agente à la comptabilité 1am, (5 au 9). (14 au 16), (21 au 23), (27 au 30)
Agente à la paie et taxation (formation) 12, 13am

Julie Stewart
Adjointe administrative DG (formation)1, 2

Kamika Noël
Secrétaire travaux publics (formation)(6 au 8am), (12 au 15), (20 au 22), 26, 28, 29
Adjointe administrative DG (formation)8pm, 27

André Marcotte
Opérateur-concierge.....6, 7, 12, 13
Opérateur à l'aéroport municipal (Formation Avjet)14, 15
Opérateur à l'aéroport municipal (SOPFIM).....(19 au 31)

Cindy Frontczak
Opératrice-concierge.....(5 au 9), (12 au 16), 18, 21, 23, 25, 28, 31
Préposée-superviseur Camping, plage et piste cyclable 20, 24, 29

Monique Diotte
Préposée-superviseur Camping, plage et piste cyclablesaisonnière

Carole Corriveau
Préposée-superviseur Camping, plage et piste cyclable(22 au 24), 27, 30, 31



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

25-06-128

EMBAUCHE DE M. ANDRÉ MARCOTTE À TITRE D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU POSTE D'OPÉRATEUR CONCIERGE – SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-10-272, la Ville a procédé à l'embauche de M. André Marcotte à titre de salarié à l'essai au poste d'opérateur concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. André Marcotte a complété le 24 mai 2025 sa période de probation de 150 jours, conformément à la convention collective en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du service à la suite de l'évaluation de l'employé attestant que celui-ci répond aux attentes et qu'il satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu'il occupe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE CONFIRMER l'embauche de M. André Marcotte à titre d'employé temporaire au poste d'opérateur concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire.

25-06-129

AUTORISATION D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2025 pour effectuer divers travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la période pour recevoir des demandes d'emploi s'est terminée le 25 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été compilées selon les critères de la politique d'embauche des étudiants, les noms retenus sont :

Poste	Nom	Début
Camp de jour	Raphaëlle Turcotte (coordonnatrice)	12 mai 2025
	Mélody Gagnon	22 mai 2025
	Marykim Touchette	2 juin 2025
	Magaly Gagnon	25 juin 2025
Kiosque	Marie-Frédérique Rochon	25 juin 2025
Camping	Jérémy Paquette	26 mai 2025
	Marc-Antoine Daigle	2 juin 2025
Centre communautaire	Shany Lévesque	25 juin 2025
	Tristan Blouin	25 juin 2025



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

Travaux publics	Simon Roberge (coordonnateur)	7 mai 2025
	Kili-Anne Nolet	12 mai 2025
	Montasar Chebbi	26 mai 2025
	Nathan Legault	25 juin 2025
	Caleb Lafleur	25 juin 2025
	Étienne Morin	25 juin 2025
	Isaac Dallaire	25 juin 2025
	Filipp Oti Moto	25 juin 2025
Horticulture	Charlie Audet	9 juin 2025
	Maryssa Dumont	25 juin 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche des étudiants énumérés précédemment pour la saison estivale 2025 selon les besoins des services et les critères de l'emploi, et ce, aux taux énumérés à la résolution 25-02-025.

25-06-130

**EMBAUCHE DE MME MANON MONGEAU AU POSTE D'AGENTE À LA COMPTABILITÉ
- SERVICE DE L'ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente à comptabilité est vacant et que la direction générale a procédé à l'appel de candidatures, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Mongeau a déposé sa candidature et qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Manon Mongeau au poste d'agente à la comptabilité au Service de l'administration à compter du 16 juin 2025 au taux horaire de 38,58 \$ et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

25-06-131

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MAI 2025 TOTALISANT 628 913,36 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mai 2025 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22 062 à 22 065 inclusivement

Pour la somme de : 840,88 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 507 669 à 507 775 inclusivement

Pour la somme de : 280 254,84 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8 324 à 8 364 inclusivement

Pour la somme de : 173 535,81 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 934 223 à 934416 inclusivement

Pour la somme de : 174 281,83 \$

Grand total : 628 913,36 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mai 2025 totalisant 628 913,36 \$.

25-06-132

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 mai 2025.

25-06-133

TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ AU FONDS DE ROULEMENT ET AU SURPLUS AFFECTÉ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville possède un fonds de roulement prévu au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit prévoir chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser tout emprunt au fonds de roulement tel que prévu à l'article 569 de la *Loi sur les Cités et les Villes* et à l'article 1064 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-12-362, la Ville a autorisé le paiement de 450 404 \$ avant taxes au Centre du camion Mabo inc. pour l'acquisition d'un camion 10 roues neuf 2025 suite à l'appel d'offres LSQ-2024-09, et ce, à même le fonds de roulement ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE pour les 5 prochaines années, il y a lieu de transférer annuellement un montant de 120 000 \$ provenant du surplus accumulé (59 110 01) afin de rembourser 90 000 \$ au fonds de roulement (59 151 01) ainsi que 30 000 \$ au surplus affecté « flotte de véhicules » (59 131 08) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à transférer, pour les années 2025-2026-2027-2028 et 2029, un montant de 120 000 \$ provenant du surplus accumulé (59 110 01), comme suit :

- 90 000 \$ au fonds de roulement (59 151 01) ;
- 30 000 \$ au surplus affecté « flotte de véhicules » (59 131 08).

25-06-134

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS DE MAI 2025 - 3 834,98 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour le mois de mai 2025, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Lebel-sur-Quévillon, 12 mai 2025

Souper avec Gens d'affaires - Projet Pyrolyse106,70 \$

Matagami, 12 mai 2025, voiture

Rencontre avec la ministre du MRNF152,20 \$

Québec, 13 au 16 mai 2025, voiture

Assises 2025 de l'UMQ3 576,08 \$
3 834,98 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

25-06-135

OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR LA RÉDACTION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DE CONDUITS D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS SANITAIRES, PLUVIALES ET DES CHAUSSÉES - 29 295 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise le 6 mai 2025 par WSP Canada inc. pour la rédaction d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduits d'eau potable, d'égouts sanitaires, pluviales et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE cet outil servira à établir, pour les années à venir, les priorités de renouvellement des infrastructures selon l'état des conduites et des chaussées afin d'identifier les travaux prioritaires devant être réalisés par la Ville ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'octroyer le contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la rédaction d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduits d'eau potable, d'égouts sanitaires, pluviales et des chaussées à WSP Canada inc. pour la somme de 29 295 \$ avant taxes ;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-06-136

OCTROI DU CONTRAT À LA FIRME WSP CANADA INC. POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE PRÉFAISABILITÉ POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) – 39 265 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de planifier l'agrandissement du site afin d'assurer la continuité du service d'enfouissement, et ce, en raison des délais associés à l'obtention des autorisations prévues par les lois, règlements et obligations des instances gouvernementales ainsi que dans le respect du cadre réglementaire applicable au nord du 49^e parallèle ;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux et moins onéreux d'agrandir le site actuel du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) plutôt que de le déplacer au nord du 49^e parallèle tel que prévu au règlement sur l'enfouissement des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ne peut accueillir un LEET vu sa superficie restreinte et que le site actuel est déjà aménagé pour le suivi environnemental des eaux souterraines ;

CONSIDÉRANT QUE le LEET dessert également la région de Lebel-sur-Quévillon tels les industries et mines situées sur le territoire de la GREIBJ et les villégiateurs situés sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or ;

CONSIDÉRANT l'offre de service soumise le 23 mai 2025 par WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics d'octroyer le contrat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat pour la réalisation d'une étude de préfaissabilité pour le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à WSP Canada inc. pour la somme de 39 265 \$ avant taxes ;

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution

25-06-137

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR L'ENTRETIEN DU LEET
POUR LE MOIS DE MAI 2025 - 9 730 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-013, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de fourniture d'une pelle pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à la compagnie Excavation S. Rioux inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 771 pour l'entretien du LEET pour le mois de mai 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9 730 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour l'entretien du LEET pour le mois de mai 2025.

25-06-138

**DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES AUPRÈS DE TOURISME BAIE-JAMES DANS LE
CADRE DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bénéficié d'une aide financière dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Baie-James, administrée par Tourisme Baie-James, pour la réalisation du projet d'agrandissement du terrain de camping et d'installation de prêts à camper ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au projet ont été réalisés conformément aux exigences de l'entente et aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer une reddition de comptes auprès de Tourisme Baie-James afin d'attester la conformité des travaux réalisés et de confirmer la fin du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE DÉPOSER la reddition de comptes auprès de Tourisme Baie-James, dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme de la Baie-James, et ce, relativement au projet d'agrandissement du terrain de camping et d'installation de prêts à camper ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution

25-06-139

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

DÉPÔT DE LA REDDITION DE COMPTES AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation du projet de mise à niveau du système de son et du plancher de la scène de spectacle de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus au projet ont été réalisés conformément aux exigences de l'entente et aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer une reddition de comptes auprès du ministère de la Culture et des Communications afin d'attester la conformité des travaux réalisés et de confirmer la fin du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

DE DÉPOSER la reddition de comptes auprès du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, et ce, relativement au projet de mise à niveau du système de son et du plancher de la scène de spectacle de Lebel-sur-Quévillon ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-06-140

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 2 000 \$ AUPRÈS DE CHANTIERS CHIBOUGAMAU, NORDIC KRAFT POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire de dynamiser la programmation du camp de jour et d'offrir une sortie mémorable aux petits campeurs ;

CONSIDÉRANT QU'avec le soutien financier de Chantiers Chibougamau, Nordic Kraft, le camp de jour pourra réaliser de sorties à l'extérieur de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière de 2 000 \$ auprès de Chantiers Chibougamau, Nordic Kraft pour la bonification de sa programmation Camp de jour 2025 et ainsi permettre l'organisation d'une activité hors de la région ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution

25-06-141

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 5 000 \$ AUPRÈS DE GOLD FIELDS LIMITED POUR LA TENUE D'ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire de dynamiser la programmation du camp de jour et d'offrir une sortie mémorable aux petits campeurs ;

CONSIDÉRANT QU'à l'été 2024, Gold Fields Limited (anciennement Groupe Minier Windfall) a été partenaire du camp de jour pour sa programmation d'activités ;

CONSIDÉRANT QUE sans le soutien financier de Gold Fields Limited, le camp de jour ne pourra pas réaliser de sorties à l'extérieur de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à déposer une demande d'aide financière de 5 000 \$ auprès de Gold Fields Limited pour la bonification de sa programmation Camp de jour 2025 et ainsi permettre l'organisation d'une activité hors de la région ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir la directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-06-142

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 8 500 \$ AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES (CRSSSBJ) POUR LES ACTIVITÉS 2025-2026 DU COMITÉ VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT la volonté du Service loisirs, culture et vie communautaire de dynamiser le milieu communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Villes et villages en santé désire déposer une demande d'aide financière de 8 500 \$ auprès du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) afin de soutenir, entre autres, des activités dans le cadre de la semaine de relâche ;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière permet de réaliser plusieurs actions de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (PFMADA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ou son représentant légal à déposer une demande d'aide financière de 8 500 \$ auprès du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) pour les activités 2025-2026 du Comité Villes et villages en santé ;

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution

25-06-143

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE JUILLET À OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement:

DE NOMMER M. Marc Blain, maire suppléant et Mme Violaine Audet, mairesse suppléante substitut pour les mois de juillet à octobre 2025.

25-06-144

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 332-1 INTITULÉ « AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 332 - IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE ET TAXES DE SERVICES ET TARIFICATION 2025 »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'amender l'article 6.1.2 du règlement n° 332 « Imposition des taxes foncières et taxes de services et tarification des biens, des services et des activités pour l'année 2025 » ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par Mme la conseillère Violaine Audet lors de la séance ordinaire du 7 mai 2025 et que le projet de règlement y a été déposé à tous les membres du conseil et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro 332-1 des règlements de cette Ville et ayant pour titre : « Amendement au règlement n° 332 - Imposition de la taxe foncière et taxes de services et tarification 2025 » ;

Et ce conseil ordonne, décrète et statue par ledit règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ARTICLE 2. MODIFICATION

a) Le présent règlement modifie l'article 6.1.2 de la façon suivante :

6.1.2 FRAIS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION D'UNE INSCRIPTION AU RÔLE D'ÉVALUATION

- a) Toute somme d'argent versée avec le dépôt d'une demande de révision n'est pas remboursable, à moins que la décision finale du tribunal qui rend jugement au sujet de cette demande soit entièrement conforme aux conclusions de la requête du demandeur ou si l'évaluateur corrige d'office une évaluation de façon à donner entièrement raison au demandeur.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

b) Les frais sont établis en fonction de la valeur inscrite au rôle :

VALEUR FONCIÈRE		
DESCRIPTION		TARIF NON TAXABLE
6.1.2.1	500 000 \$ et moins	91,35 \$
6.1.2.2	De 500 001 \$ à 2 000 000 \$	365,10 \$
6.1.2.3	De 2 000 001 \$ à 5 000 000 \$	608,60 \$
6.1.2.4	De 5 000 001 \$ et plus	1 217,50 \$

VALEUR LOCATIVE		
DESCRIPTION		TARIF NON TAXABLE
6.1.2.5	50 000 \$ et moins	48,75 \$
6.1.2.6	50 001 \$ et plus	158,35 \$

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, le jour de sa publication.

25-06-145

DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 334 INTITULÉ « RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 284 ET DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS ET SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME N° 281 DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Violaine Audet dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le premier projet de règlement n° 334 intitulé « Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 284 et du règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements d'urbanisme n° 281 de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ».

Afin de préserver l'intégrité du processus et de respecter les principes éthiques, M. Guy Lafrenière, maire, déclare son conflit d'intérêts et se retire des discussions du point suivant. Le maire suppléant prend son siège.

25-06-146

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE M. MAXIME LAFRENIÈRE ET DE MME PASCALE LABBÉ AFIN DE LÉGALISER LA MARGE ARRIÈRE DU GARAGE - 55, RUE DES MÉLÈZES

CONSIDÉRANT QUE M. Maxime Lafrenière et Mme Pascale Labbé ont déposé une demande de dérogation mineure afin de légaliser la marge arrière du garage situé au 55, rue des Mélèzes (lot 6 096 993) construit en 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE la marge arrière du garage est localisée à 0 m au lieu du minimum requis de 0,6 m tel que prévu à l'article 55.3 du Règlement 284 ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE le fait de se conformer autrement que par dérogation mineure apporterait des coûts importants pour les propriétaires et que celle-ci n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, de porter atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et du directeur du Service d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de M. Maxime Lafrenière et Mme Pascale Labbé afin de légaliser la marge arrière du garage situé au 55, rue des Mélèzes (lot 6 096 993).

M. le maire Guy Lafrenière revient à son siège.

25-06-147

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % ET REMBOURSEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT 2024-2025 D'EXCAVATION ÉRIC BISSON ET FILLE INC.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-11-338, la Ville octroyait le contrat de déneigement des rues, ruelles, trottoirs et stationnement du centre-ville 2024-2025 à Excavation Éric Bisson et fille inc. ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déneigement sont complétés et que toutes les clauses du contrat ont été respectées ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de libérer la retenue de 5 % d'un montant de 3 691,80 \$ avant taxes ainsi que de rembourser le dépôt de garantie d'un montant de 8 489,24 \$ non taxé liés à ce contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de la libération de la retenue de 5 % d'un montant de 3 691,80 \$ avant taxes pour les travaux de déneigement 2024-2025 à Excavation Éric Bisson et fille inc. ;

ET D'AUTORISER le remboursement du dépôt de garantie de 8 489,24 \$ non taxé pour ce même contrat.

25-06-148

AUTORISATION DE PARTAGE ET D'UTILISATION DU PUIS D'EAU DE L'AÉRODROME MUNICIPAL AVEC LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)

CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU utilise le site de l'aérodrome municipal de Lebel-sur-Quévillon à des fins opérationnelles lors des saisons estivales pour la lutte contre les incendies de forêt ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU a réalisé une analyse de la capacité du puits le 7 avril dernier, confirmant sa capacité à répondre aux besoins de la SOPFEU et à ceux actuels et futurs de l'aérodrome ;

CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU propose de prendre à sa charge les travaux suivants :

- Le remplacement de la pompe existante par une pompe plus puissante et adéquate ;
- La connexion des services de l'aérodrome à cette nouvelle pompe ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Services des travaux publics, de l'urbanisme et de l'aérodrome ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la SOPFEU à accéder au puits situé sur le site de l'aérodrome de Lebel-sur-Quévillon et à l'utiliser conjointement avec la Ville, dans le respect des modalités à convenir ;

DE MANDATER la direction générale pour discuter avec la SOPFEU d'une entente formelle de partage précisant les conditions d'utilisation, d'entretien, de gestion et de partage des coûts, s'il y a lieu ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente avec la SOPFEU.

25-06-149 **AUTORISATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS COMPTABLES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes* interdit au greffier de se dessaisir, sans permission du conseil, de la possession des livres, registres, plans, cartes et autres documents détenus par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les documents à être détruits respectent les délais prévus au calendrier de conservation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER la destruction des documents énumérés ci-dessous :

Année 2014

- Liste des données et registre de la paie
- Copie des chèques, bons de commande, factures, reçus et caisse-recettes

Année 2017

- Journal des achats
- Journal des ventes
- Écritures de journal
- Balance de vérification et rapports budgétaires



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Année 2018

- Petite caisse

Année 2022

- Permis de vendeurs itinérants
- Constats d'infraction payés/réglés

25-06-150

AUTORISATION DE SIGNATURE DU NOUVEAU BAIL DU QUAI MARINA AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)

CONSIDÉRANT QUE la Direction de l'émission de la gestion des droits d'occupation du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) nous a transmis un avis de non-renouvellement du bail du quai marina n° 2000-60, avisant que celui-ci prendra fin le 31 janvier 2026, conformément à l'article 21 *du Règlement sur le domaine hydrique de l'État*, qui prévoit une durée maximale de 25 ans pour ce type de bail ;

CONSIDÉRANT QU'afin de poursuivre le traitement de la demande de renouvellement de bail, le MELCCFP désire obtenir une résolution du conseil à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, de signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

DE CONFIRMER auprès du MELCCFP que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

25-06-151

CONFIRMATION DE RÉALISATION DE DIVERS TRAVAUX CONCERNANT LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)

CONSIDÉRANT QU'en mars 2021, le gouvernement du Québec a présenté le Plan d'action pour le secteur de la construction visant à tirer pleinement profit du Plan québécois des infrastructures et à relancer l'économie dans le contexte durement touché par la pandémie ;

CONSIDÉRANT QU'en juin 2021, Mme la ministre Andrée Laforêt du MAMH informait la Ville qu'elle pourrait bénéficier d'un montant maximal de 119 250 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et que cette somme a été utilisée pour la réalisation de divers travaux concernant les infrastructures municipales ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit produire une reddition de comptes finale avant le 31 décembre 2023 et doit entériner et confirmer par résolution la réalisation des travaux réalisés ;



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER ET DE CONFIRMER la réalisation des divers travaux visés par la reddition de comptes finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-06-152

APPUI AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE USINE DE TRANSFORMATION DU BOIS BRÛLÉ PAR PYROLYSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la région du Nord-du-Québec a été durement touchée par des feux de forêt au cours des dernières années, entraînant d'importantes pertes en ressources forestières, notamment en bois commercialement inutilisable selon les procédés de transformation traditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la pyrolyse est un procédé novateur permettant la valorisation du bois brûlé par transformation thermique en produits à haute valeur ajoutée, tels que le biocharbon, les biocarburants et autres dérivés énergétiques ou chimiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une usine de pyrolyse sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon permettrait de valoriser une ressource autrement perdue, tout en contribuant au développement économique local et à la création d'emplois durables ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'inscrit dans une démarche de transition écologique, d'innovation industrielle et de gestion responsable des ressources naturelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon dispose non seulement d'infrastructures industrielles et de main-d'œuvre qualifiée, mais également d'installations ferroviaires fonctionnelles qui facilitent le transport des matières premières et des produits transformés vers les marchés régionaux, nationaux et internationaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'APPUYER officiellement le projet d'installation d'une usine de transformation du bois brûlé par pyrolyse sur le territoire de la Ville ;

DE S'ENGAGER à collaborer avec le Comité 5000, ainsi que les promoteurs du projet, les partenaires gouvernementaux et les parties prenantes du milieu pour favoriser la réalisation de cette initiative structurante.



No de résolution

25-06-153

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**REMERCIEMENT À M. ISRAËL LAVOIE POUR LE DÉNEIGEMENT BÉNÉVOLE DU
STATIONNEMENT DU CLUB DES ARCHERS DURANT L'HIVER 2024-2025**

CONSIDÉRANT l'importance des gestes de solidarité et de bénévolat au sein de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE M. Israël Lavoie a offert gracieusement son temps et sa machinerie pour déneiger le stationnement du Club des Archers pendant la période hivernale 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE son action a grandement facilité l'accès au sentier, garantissant la sécurité des utilisateurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements à M. Israël Lavoie pour son engagement bénévole.

25-06-154

**REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS AU COMITÉ LEBEL ENVIRONNEMENT POUR
L'ORGANISATION DE LA « GRANDE CORVÉE DE RAMASSAGE DE DÉCHETS »**

CONSIDÉRANT QUE le 25 mai dernier, le Comité Lebel Environnement a organisé pour une quatrième année l'activité « la Grande corvée de ramassage de déchets » au cours de laquelle une quinzaine de volontaires ont fait la collecte de déchets autour de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 350 kg de déchets ont été amassés lors de cette activité ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Lebel Environnement contribue à la promotion de la protection et de la valorisation de l'environnement pour une meilleure qualité de vie au sein de la communauté de Lebel-sur-Quévillon par l'action bénévole ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal tient à souligner son appréciation pour l'implication de ceux-ci ainsi qu'aux bénévoles qui ont fait de cette journée un franc succès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements et félicitations au Comité Lebel Environnement et spécialement aux bénévoles qui ont participé à cette activité pour leur contribution et leur implication au sein de la communauté.



No de résolution

25-06-155

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES, ORGANISMES ET EMPLOYÉS DE LA VILLE POUR
L'EXCELLENT TRAVAIL LORS DES ACTIVITÉS DE LA FÊTE DE LA FAMILLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a organisé, en collaboration avec plusieurs organismes locaux, la Fête de la Famille qui s'est déroulée du 15 au 31 mai 2025, offrant à la population une programmation variée comprenant notamment une soirée « feu de camp », une course parents-enfants ainsi que des jeux et activités pour toute la famille ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue et le succès d'un événement d'une telle envergure n'auraient pu être possibles sans l'apport essentiel des bénévoles, des organismes partenaires et des employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE leur engagement, leur professionnalisme et leur générosité ont grandement contribué à faire de cet événement un franc succès et à renforcer le sentiment d'appartenance au sein de la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'EXPRIMER les plus vifs et sincères remerciements au comité organisateur de la Fête de la Famille, ainsi qu'aux bénévoles, organismes participants et employés municipaux pour leur remarquable travail, leur dévouement et leur implication au sein de la communauté.

INSCRIPTION

**DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS
DES SERVICES**

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale et des directeurs des services pour les activités et rencontres tenues au cours des mois d'avril et mai 2025.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mai 2025.

INSCRIPTION

RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mai 2025.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 16 citoyens présents dans la salle et 3 en vidéoconférence, et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Embauche des étudiants
- Dossier des abris sommaires
- Loi 97 sur le régime forestier – Unité de gestion
- Dossier de la construction du nouveau réservoir d'eau
- Information sur le projet de pyrolyse
- Dossier du bail du quai marina
- Utilisation du bâtiment de Gold Fields (anciennement SICI-Stan)
- État de la route, 4 coins jusqu'à Comtois
- Dossier de l'usine Comtois

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

25-06-156

RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE

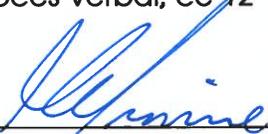
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 17.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-06-124 à 24-06-156 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 12^e jour du mois de juin 2025.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière